

Agence comptable

Dossier suivi par Serge Arzel

Tél. +33 (0) 2 56 31 23 27

Mail : serge.arzel@shom.fr

BREST, le 11 juillet 2019.

N° 09 Shom/SG/AC/NP

Objet : Nomination d'un régisseur au groupe océanographique du pacifique Nouvelle-Calédonie.

T. abrogé : Décision n° 06 Shom/SG/NP du 17 août 2018.

L'ingénieur en chef de l'armement Laurent Kerléguer,
directeur général du Shom par intérim,

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et régies d'avances des organismes publics ;
- vu la décision instituant une régie de dépenses auprès du groupe océanographique du Pacifique ;

DÉCIDE :

Article 1 : Nomination.

L'agent sous contrat du Gouvernement de Nouvelle-Calédonie Coralie Tascon est nommé régisseur à partir du 1^{er} juillet 2019 de la régie d'avances créée auprès du groupe océanographique du Pacifique (Nouméa).

Article 2 : Suppléance.

En cas d'empêchement, Mme Coralie Tascon est remplacée par le Major Olivier Feuillas.

Conformément à l'article 4 du décret n° 92-681 du 20 juillet 1992, les régisseurs et leurs suppléants désignés ci-dessus ne sont pas astreints au dispositif cautionnement car le montant de leur avance est inférieur à 1 221 euros.

Avis de l'agent comptable,
Thierry Oléron
Pour l'agent comptable,
Serge Arzel,

Signé : Serge Arzel.

Le directeur général du Shom par intérim,
l'ingénieur en chef de l'armement Laurent Kerléguer,

Signé : Laurent Kerléguer.

Vu pour acceptation

Le régisseur titulaire,
Coralie Tascon,

Signé : Coralie Tascon

Le régisseur suppléant,
le major Olivier Feuillas,

Signé : Olivier Feuillas.

Destinataire : GOP BHNC.

Copies intérieures : SG - AC - Archives (SGAC 01.01)
